

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



La mémoire du corps ne s'efface pas, elle reste intacte
comme une empreinte qu'il faut apprivoiser...



Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

Mot de la Présidente

Suite à la prolongation de l'accord CECAR signé fin 2021 pour cinq ans, l'année 2022 a vu une recrudescence de demande de requêtes auprès de la CECAR. Des dossiers en langue allemande nous sont parvenus, ce qui a favorisé la constitution d'un comité spécifique de langue allemande pour le suivi de ces demandes.

Les nouvelles requêtes sont plus complexes dans leur recherche de réponses. Cela pour des raisons liées au rôle de l'église et à sa connaissance des faits au moment des abus. Nous avons été en contact avec l'Evêque de Nice ainsi qu'avec des représentants de l'Inirr, soit sa Présidente Madame Marie Derain de Vaucresson ainsi qu'un membre de la commission CRR, issue du rapport de la CIASE en France. Ils sont intéressés à connaître notre mode de fonctionnement, Comités - Conseil et les types de demandes reçues de la part des victimes.

Lors des entretiens avec les représentants des instances françaises, nous avons retenu la notion de « responsabilité de l'Eglise », qui a été rajoutée dans l'analyse des requêtes, du rôle de l'Eglise et de ses représentants durant les abus concernés.

L'Ambassador Club de Neuchâtel nous a invité en mars 2022 pour présenter la CECAR, ses travaux et ses objectifs lors d'une soirée-conférence.

Le Conseil CECAR tient à remercier sincèrement les membres des comités pour leur engagement et leur persévérance dans la résolution des demandes des victimes et la confiance que ces dernières ont eu à l'égard de la CECAR.

Nous sommes satisfaits de pouvoir poursuivre notre accompagnement des personnes victimes et continuerons à mettre tout en œuvre pour qu'elles obtiennent réparation ainsi que des réponses à leurs interrogations.

Sylvie Perrinjaquet

Mission

Créée en janvier 2016 à l'initiative du groupe SAPEC et des institutions catholiques pour une durée de 5 ans, la CECAR est une commission neutre et indépendante des autorités de l'Église catholique.

L'accord CECAR a été prolongé de 5 ans de fin 2021 à fin 2026.

Elle offre aux personnes qui ont été victimes d'abus sexuels dans le cadre de l'Église catholique un lieu d'écoute, d'échange et/ou de recherche d'une conciliation avec l'abuseur, à défaut avec son supérieur hiérarchique. Elle a pour but la reconnaissance des faits par les représentants de l'Église catholique et une réparation financière symbolique. La CECAR agit dans la plus stricte confidentialité.

Activités 2022

Nous avons reçu 3 nouvelles candidatures spontanées de conciliateurs-trices que nous avons validées et intégrées dans les comités existants.

Dans le cadre du projet pilote, mandaté par la CES, " Abus sexuel dans l'Église catholique", nous avons rencontré Mmes Lorraine Odier et Magda Kaspar, chercheuses de l'université de Zürich. Le but de cette étude est de dresser un premier tableau des structures et mécanismes qui ont permis les abus sexuels au sein de l'Église catholique et qui ont rendu difficile leur détection et d'identifier les sources et méthodes de recherche possibles. Cette discussion a permis de définir les questions auxquelles une réponse s'impose et quels sont les documents à mettre à leur disposition dans le cadre de cette recherche.

Une délégation du Conseil et des comités a participé à la journée du 7 octobre 2022 organisée par le groupe SAPEC et l'Unil intitulée « Violences sexuelles dans l'Église catholique ». Cette journée s'est ensuivie en soirée d'une représentation théâtrale « La peur » par la Compagnie harmonie Communale, en lien avec la thématique de cette journée.

Dans ce contexte, nous avons été approchés par madame Camille Perrier-Depeursinge et Monsieur Josselin Tricou, du Centre de droit pénal de l'Unil, afin de participer à un nouveau projet de recherche intitulé « Justice en crise ? Les commissions de Reconnaissance et d'Indemnisation des violences Sexuelles subies dans l'Église ».

Une délégation du Conseil et des Comités CECAR a participé le 16 novembre 2022 à Zürich à la traditionnelle journée de la Commission d'experts « Abus sexuels dans le contexte ecclésial ». Cette journée a permis d'aborder différentes thématiques telles que : les attentes et les revendications des personnes victimes envers l'Église catholique, les attitudes de l'Église qui renforcent le silence ainsi qu'une présentation du Dr Regina Heyder sur le thème « Autodétermination sur le plan spirituel et sexuel – Qu'apprenons-nous du témoignage des personnes victimes ». C'est également l'occasion de faire un point de situation sur l'activité des commissions diocésaines et de la CECAR.

Fonctionnement

Le Conseil CECAR s'est réuni six fois, en mode virtuel et présentiel, durant l'année 2022.

Le Conseil élargi, constitué du Conseil et de M. Jacques Nuoffer, Président du groupe SAPEC et de Monseigneur Charles Morerod, évêque du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, a siégé à trois reprises en mode virtuel et présentiel durant cette année ; M. Jacques Nuoffer et Monseigneur Charles Morerod ont un pouvoir consultatif. Ces séances permettent de faire le point sur l'avancement du travail de la CECAR et les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des personnes victimes. Suite à une rencontre avec une délégation du comité du groupe SAPEC, ce dernier a proposé que Madame Marie-Jo Aeby remplace Monsieur Jacques Nuoffer dans le conseil élargi.

Le Conseil CECAR et les Comités se sont réunis en présentiel au mois de septembre.

Etat des requêtes

En 2022, nous avons reçu 8 nouvelles requêtes qui ont été attribuées à nos différents comités. Au total, cela représente 14 dossiers traités dont 5 ont pu être clôturés.

Nous tenons à relever que le dépôt d'une requête reste une démarche difficile à effectuer et qu'il peut s'écouler des années avant que la personne victime ne puisse parler de ce qui lui est arrivé. Avec l'expérience nous pouvons observer que :

- Garder le silence est un moyen de se protéger du regard des autres, même si le secret est lourd à porter ;
- Evoquer après de nombreuses années un abus sexuel vécu dans l'enfance peut notamment engendrer de la souffrance, du ressentiment, de la honte et de la culpabilité ;
- Subir un abus sexuel dans l'enfance peut occasionner une amnésie traumatique ; la résurgence de ces souvenirs traumatiques peut survenir des années plus tard, généralement suite à un élément déclencheur.

Les abus sexuels laissent des traces invisibles et ses conséquences sont multiples. Chaque personne victime a des besoins et des attentes différents lorsqu'elle dépose une requête auprès de la CECAR. Il est important que les comités puissent accompagner la personne dans ses demandes pour qu'elle obtienne réparation, même si de nombreuses années se sont écoulées et/ou que l'auteur est décédé.

Témoignages

« J'ai été victime d'un prêtre en 1960. Ma famille vivait une étape difficile et le curé, ami de mon père, m'avait prise en pension. J'avais 14 ans. A l'époque, j'étais encore une enfant. Chaque soir, j'étais terrorisée. Je n'arrivais pas à m'endormir, car souvent, il s'introduisait dans ma chambre. Durant des semaines, il a abusé de moi.

Au même moment, ma sœur d'un an mon aînée était, elle aussi, victime du même prêtre et cela pendant plusieurs années. Chacune a gardé le silence, et lorsque nous avons pu en parler cinquante ans plus tard, en 2008, quelle sidération !

J'ai compris là qu'il n'est jamais trop tard pour sortir du silence et que, jusqu'à la dernière minute de notre vie, la démarche en vaut la peine.

J'ai choisi la CECAR parce que, remplie de honte et de culpabilité d'avoir été salie par un prêtre, il m'était impossible de me présenter à eux, membres de la commission diocésaine. Et aussi par solidarité pour les victimes qui ont quitté l'Eglise. »

Extraits du témoignage de Christiane Marmy lors de la journée de la CES du 16 novembre 2022

L'acronyme de la CECAR peut également se résumer de la manière dont nous accompagnons les victimes :

- **C**roire la personne
- **E**couter le récit
- **C**onsidérer la souffrance
- **A**ccompagner la demande
- **R**estaurer la paix

Chiffres 2022

- 14 requêtes traitées
- 5 dossiers indemnisés
- 8 nouvelles requêtes
- 5 femmes et 3 hommes

Il est à relever qu'une requête n'a pas fait l'objet d'une indemnisation, ce qui légitime le fait qu'une indemnisation financière peut représenter une partie de la réparation souhaitée par une personne victime mais qu'elle est rarement le seul et unique objet d'une requête.

Rapport financier

	Comptes 2022	Budget 2022	Budget 2023
Frais de manifestations	--	1 500,00	1 500,00
Frais de locaux	2 222,38	2 500,00	2 500,00
Honoraires et frais d'administration	9 211,32	2 000,00	2 000,00
Frais de personnel	29 658,95	28 000,00	29 000,00
Charges des conciliateurs	22 985,70	10 000,00	20 000,00
Charges entretiens	463,75		
Défraiement Conseil de Fondation	12 282,70	10 000,00	10 000,00
Total	76 824, 80	54 000,00	65 000,00

Notre budget se base pour l'essentiel sur une estimation du nombre de requêtes à recevoir, ce qui explique qu'en 2022 nous sommes au-dessus du budget prévu. Le temps consacré au traitement d'une requête peut considérablement varier selon les demandes. Nous avons ajusté le budget 2023 afin de tenir compte de l'éventuelle augmentation des requêtes.

Perspectives

La CECAR souhaite s'inspirer des différents points énoncés lors de la journée de la CES et les reprendre comme fil conducteur pour les années à venir. Il s'agira de continuer le travail auprès de l'Eglise catholique afin que :

- Qu'elle mette tout en œuvre pour que les victimes sortent du silence
- Qu'elle mette les victimes au centre de ses préoccupations
- Qu'elle sorte de la culture du secret et de l'entre-soi

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur disponibilité et leur engagement au sein du Conseil élargi ainsi que pour la confiance accordée envers les activités de la CECAR :

- M. Jacques Nuoffer, président, et Mme Mary-Jo Aeby, membre du comité du groupe SAPEC ; M. Nuoffer représente le groupe SAPEC au sein du Conseil élargi de la CECAR ;
- Monseigneur Charles Morerod, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, représentant de l'Eglise catholique au sein du Conseil élargi de la CECAR.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement les conciliatrices et conciliateurs qui oeuvrent depuis plusieurs années au sein de la CECAR et qui font preuve de disponibilité et de dévouement pour répondre aux attentes des personnes victimes et qui par leur qualité d'écoute offrent un accompagnement bienveillant sur le difficile chemin de la réparation.

Composition

Conseil 2022

Sylvie Perrinjaquet – Présidente
Pascal Corminboeuf – Vice-président
Monique Gauthey – membre
Annalisa Ferrari – membre
Marc Bugnon – membre
Brigitte Ansermet – secrétaire

Conseil élargi 2022

Le Conseil élargi est composé des membres du Conseil et des initiateurs de l'Accord CECAR, à savoir le Groupe SAPEC et l'Eglise catholique, représenté par :

Charles Morerod – évêque de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel
Jacques Nuoffer – président du groupe SAPEC

Comités 2022

Comité 1

Hervé BOECHAT – juriste
Nicole Blanchut – intervenante sociale
Delphine RACCANELLO – médiatrice

Comité 3

Sandrine CHALET – psychologue
Pierre-Alain DARD – intervenant social
Nathalie HERREN – médiatrice

Comité 2

Olivier BAUD – intervenant social
Jean-Marie MISEREZ – intervenant pédagogique
Joanne SIEGENTHALER – juriste et médiatrice

Comité 4 (bilingue français-allemand)

Hervé BOECHAT – juriste
Nathalie HERREN – médiatrice
Joanne SIEGENTHALER – juriste et médiatrice

Lausanne, 15 avril 2023